

Règlements et autres textes réglementaires

M. Brian Tobin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre aux observations qu'ont faites aujourd'hui divers intervenants, notamment le député de Skeena (M. Fulton).

Avant tout, je voudrais répondre à certains des propos du député de Capilano (M. Huntington). Je lui sais gré du ton qu'il a employé. Ses propos étaient constructifs et je puis l'assurer que nous les avons écoutés en général avec un esprit ouvert, car nous reconnaissons le bien-fondé d'un bon nombre de ses observations.

● (1700)

Pour l'instant, je tiens tout simplement à dire au député d'en face à propos de la récolte de varech que le ministère des Pêches et des Océans tient autant que n'importe qui à s'assurer que dans la mesure du possible la récolte commerciale des ressources de la mer se fasse pour le plus grand bien de la population du pays. Par exemple, dans ce cas particulier, la possibilité, si mince soit-elle, qu'une telle action puisse interrompre la chaîne alimentaire d'une espèce très importante de la Colombie-Britannique nous empêche de prendre rapidement et facilement la décision d'aller de l'avant.

Quant aux recommandations faites par le comité permanent dans son rapport d'aujourd'hui, je tiens à dire au député qu'elles présentent pour nous beaucoup d'intérêt. La question d'apporter des modifications est très délicate. Il n'est pas facile de modifier arbitrairement et rapidement la loi sur les pêcheries, mais nous examinons néanmoins les recommandations du comité. Nous étudions les moyens d'améliorer le système actuel et de mieux définir les responsabilités qui, dans certains cas, ne serait-ce que du point de vue du public, devraient y être précisées.

Cela dit, je veux maintenant parler des observations du député de Skeena, même si je n'en avais pas l'intention au début. Je tiens tout d'abord à dire que les commentaires qu'il a faits aujourd'hui au sujet du comité et du rapport étaient tout à fait hors de propos. Il le sait, et les autres députés aussi.

Les souvenirs qu'il a, de certaines séances du comité, les extraits de lettres de divers membres du comité ou du compte rendu des délibérations dont il a donné lecture, ainsi que son interprétation à lui de ce que le comité avait en tête lorsqu'il a pris certaines décisions, comme celle de ne pas parler dans son rapport à la Chambre de la question d'Alice Arm, ont beaucoup diverti la Chambre et servent, de toute évidence, les intérêts politiques du député de Skeena, mais ne révèlent pas la vérité. A mon avis, ce serait plutôt le contraire. Ils présentent en fait un tableau tout à fait différent de ce qui s'est passé ces derniers mois sur la question du bras Alice lors des séances du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires.

Je présume que tous les membres du comité, ceux qui sont présents et ceux qui sont absents de la Chambre, s'empresseront de réfuter les accusations du député de Skeena. Je dois dire que je les tiens pour des calomnies et je m'estime particulièrement visé puisqu'il a dit que le comité avait été brimé, intimidé et brutalisé par un secrétaire parlementaire novice. Je suis presque honoré qu'il m'ait attribué tant de pouvoirs, dont celui d'intimider le comité. Mais je m'étonne également qu'il ait eu l'audace de laisser entendre que des députés chevronnés de l'opposition puissent se laisser si facilement intimider par un homme comme moi.

Je pense en avoir assez dit là-dessus. Je suppose que les députés d'en face vont se défendre, mais il est absolument ridicule de prétendre que le comité a fait l'objet de chantage au point de venir s'en plaindre bruyamment à la Chambre.

En fait, ce n'est pas du tout ainsi que les choses se sont passées à propos du bras Alice. Et à ce sujet, j'aimerais citer une lettre écrite dernièrement, car cela me paraît très important.

Une voix: J'ai cru vous entendre dire que c'était tout à fait hors de propos.

M. Tobin: Eh bien, cela concerne la question en ce que le député a été calomnié, comme l'ont été les députés du parti conservateur. C'est une grave calomnie que de dire que les députés d'en face étaient exposés au chantage, et je pense que cela doit être signalé à la Chambre. La question ne peut passer inaperçue.

Je voudrais donc me reporter à une lettre écrite dernièrement par un coprésident du comité, M. John M. Godfrey, et adressée à Dorothy Potts, Project North, Colombie-Britannique, où il réfute les déclarations publiques du député de Skeena, et on me dit que l'autre coprésident du comité, qui est assis juste en face de moi, partage son avis. Il a expliqué à cette femme qu'il avait été surpris de recevoir sa lettre, que le comité à sa séance du 29 juin n'avait pas confirmé l'adoption d'une motion de censure, qui n'avait, en fait, même pas été présentée, et que ce n'était là ni l'intention ni la façon de voir des membres du comité.

Je tiens également à citer le compte rendu des délibérations de cette séance. Je vais citer les propos du député d'en face, qui est coprésident du comité, ainsi que du député de Skeena, qui était présent à la réunion. Le coprésident a dit:

Comme les membres du comité se rappelleront, nous avons examiné toute cette affaire il y a quelques semaines et nous avons conclu, par un vote nul—chose inhabituelle dans ce comité—que l'exercice du pouvoir...

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis certain que le député aimerait retirer le mot «calomnie», car il verra à la page 7777 du *hansard* du 8 août 1960 qu'il est antiréglementaire.